



Refus regroupement familial

Par **aribi**, le **14/07/2012 à 14:04**

Bonjour, rnvoila , j ai eu un refus pour ma demande de regroupement familial pour ma femme qui est en algerie .rnla cause d apres le courrier c que j ai pas une situation professionnel stable , parseque apres mon cdd je suis passer en demandeur d emploi mais entre temps j ai fais un autre cdd d un mois apres 15 jours en interim en meme temp je fesais des demarche a pole emploi pour la formation , et en date du 25 juin je suis entre en formation a l afpa tous sa je les justifier a la prefecture on sachant que mes droit au assedic vont jusqu au mars ou avril 2013 alors que ma formation fini le 18 janvier rnj ai pris un rdv avec une juriste qui ma conseiller de faire un recours contentieux au tribunal administratif de poitiers , sans passer par le recours gracieux par un courrier au prefet .rnma question c est, esque je doit faire comme elle ma conseiller la juriste ou je fais un recours gracieux dabord rnmerci d avance rnsvp si quelqu un le sais qu il me conseil vite pasque j ai rdv avec l avocat lundi matin